

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 janvier 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217000005

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny (projet 18-14) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 460 760,73 \$, taxes incluses (travaux: 6 390 000,00 \$ + contingences: 717 431,98 \$ + incidences: 353 328,75 \$) - Appel d'offres public 447810 - 7 soumissionnaires conformes.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217000005

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny (projet 18-14) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 460 760,73 \$, taxes incluses (travaux: 6 390 000,00 \$ + contingences: 717 431,98 \$ + incidences: 353 328,75 \$) - Appel d'offres public 447810 - 7 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 janvier 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 janvier 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le présent contrat vise à réaliser les travaux de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Il ont également fait état des mesures de mitigation prévues pour pallier la fermeture du boulevard Maurice-Duplessis qui sera fermé complètement durant les travaux prévus en 2022.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 45 jours. Parmi les 19 preneurs du cahier

des charges, 7 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 3 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 21,4% favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la séquence des travaux, les addendas, les mesures de mitigation déployées pour assurer la fluidité de la circulation et la portion du projet financée par le budget de l'agglomération.

Le Service a expliqué que certains coûts ont été surestimés par rapport au marché, notamment en ce qui a trait à l'organisation du chantier (économies d'échelles associées à un travail répétitif) et au prix des conduites d'eau (pénurie résorbée). Il a été également mentionné que l'appel d'offres a été lancé à un moment optimal où les cahiers de commandes des entreprises étaient vides.

La Commission se réjouit par ailleurs du prix avantageux obtenu et de l'intégration d'un corridor écologique au projet. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217000005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.